

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2022**

Convocation en date du 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars à dix-sept heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mr Alain LAPEYRE,
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Nadine BUORO
Mr David FERNANDEZ à Mme Michèle BAREIL-GUERIN
Mme Elodie GARCIA à Mme Shirley VESCO
Mme Delphine AUTRET-DUPONT à Mr Maxime BOT
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

0. Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, reçue en Préfecture de l'Aude le 20 Juillet 2020, relative aux pouvoirs du Maire - Délégation du Conseil Municipal Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée :

➤ **J'ai clôturé :**

▪ La régie de recettes pour l'encaissement des recettes liées aux activités de transport collectifs « Intra-Muros » instituée auprès du service d'Aide Sociale de la Mairie de Limoux à compter du 1^{er} Janvier 2022.

(Décision n° 2021-0302)

▪ La régie de recettes pour l'encaissement des droits de cartes repas des Cantines Scolaires instituée auprès du service d'Aide Sociale de la Mairie de Limoux à compter du 1^{er} Janvier 2022.

(Décision n° 2021-0303)

▪ La régie de recettes de pour l'encaissement des participations des familles aux Centres de Loisirs Associés à l'Ecole instituée auprès du service Administratifs de la Mairie de Limoux à compter du 1^{er} Janvier 2022.

(Décision n° 2021-0304)

➤ **J'ai institué :**

▪ Une régie de recettes auprès du Service d'aide Sociale de la Commune de Limoux pour le pôle éducation.

(Décision n° 2021-0305)

➤ **J'ai conclu :**

▪ Auprès des opérateurs économiques titulaires de l'accord cadre :

TITULAIRE 1 : S.A Graines VOLTZ – 1, Rue Edouard Branly – 68000 COLMAR ;

TITULAIRE 2 : EARL HABERSCHILL – 8, Chemin du Causse – 81090 VALDURENQUE.

Donnant lieu à des marchés subséquents de fourniture de fleurs (graines, annuelles, bisannuelles, bulbes, etc..), définis sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 13 333,00 € Hors Taxes / an.

Etant également précisé, que cet accord-cadre est conclu pour une période allant du 02 Janvier 2022 jusqu'au 31 Décembre 2022, renouvelable 2 fois un an sans que sa durée totale ne dépasse 3 ans et/ou 40 000,00 € Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0292)

▪ Auprès de la SARL SNERHA AQUATECH – 640, Boulevard Henry BOUFFET – 11000 CARCASSONNE, un accord cadre mono-attributaire, à commandes, ayant pour objet la fourniture de matériels, de produits spécifiques et autres prestations diverses pour le traitement d'eau des piscines municipales de la Commune de LIMOUX.

Etant précisé que cet accord cadre mono-attributaire (avec 1 seul opérateur économique), à commandes, est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter du 1^{er} Janvier 2022, non reconductible et qu'il est défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 90 000,00 € Hors Taxes pour toute la durée de validité de ce dernier.

(Décision n° 2021-0293)

▪ Auprès de EMILIE CAKE’S, représentée par Madame Emilie POIRSON, demeurant Le Village, 11240 MONTGRADAIL, un contrat de prestation de service, à l’occasion des Fêtes de Noël, pour un atelier pâtisseries qui s’est déroulé Mardi 21 et Mercredi 29 Décembre 2021, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 1 400 €uros.

(Décision n° 2021-0298)

▪ Auprès des entreprises :

- Limoux Distribution SAS E.LECLERC - 1, Rue Georges Guynemer - 11300 LIMOUX
- DYNEFF SAS - Parc du Millénaire - Stratégie Concept Bât. 5 - 1300, Avenue Albert Einstein - CS 76033 - 34060 MONTPELLIER CEDEX

un marché ayant pour objet la fourniture de carburant pour l’année 2022.

DESIGNATION	MONTANT (Exprimés en €uros H.T)	TITULAIRE
<u>LOT N° 1 :</u> GAZOLE	1,255 € H.T / Litre (prix établis sur la base des conditions économiques moyenne prorata temporis du mois complet précédent le mois de la remise des offres) Défini sans seuil minimum et maximum	Limoux Distribution SAS E.LECLERC 1, Rue Georges Guynemer 11300 LIMOUX
<u>LOT N° 2 :</u> SANS PLOMB 95	1,302 € H.T / Litre (prix établis sur la base des conditions économiques moyenne prorata temporis du mois complet précédent le mois de la remise des offres) Défini sans seuil minimum et maximum	Limoux Distribution SAS E.LECLERC 1, Rue Georges Guynemer 11300 LIMOUX
<u>LOT N° 3 :</u> SANS PLOMB 98	1,374 € H.T / Litre (prix établis sur la base des conditions économiques moyenne prorata temporis du mois complet précédent le mois de la remise des offres) Défini sans seuil minimum et maximum	Limoux Distribution SAS E.LECLERC 1, Rue Georges Guynemer 11300 LIMOUX
<u>LOT N° 4 :</u> Gaz de Pétrole Liquéfié - GPL	0,733 € H.T / Litre (prix établis sur la base des conditions économiques moyenne prorata temporis du mois complet précédent le mois de la remise des offres) Défini sans seuil minimum et maximum	Limoux Distribution SAS E.LECLERC 1, Rue Georges Guynemer 11300 LIMOUX
<u>LOT N° 5 :</u> Gasoil Non routier (GNR) ou équivalent « LIVRE SUR SITE »	0,799 € H.T / Litre (prix établis sur la base des conditions économiques moyenne prorata temporis du mois complet précédent le mois de la remise des offres) Défini sans seuil minimum et maximum	DYNEFF SAS Parc du Millénaire Stratégie Concept Bât. 5 1300, Avenue Albert Einstein CS 76033 34060 MONTPELLIER CEDEX

Etant précisé d'une part, que cet accord cadre mono-attributaire (un seul titulaire par lot), à bons de commande, est conclu pour une période allant du 03 Janvier 2022 jusqu'au 31 Décembre 2022, non renouvelable et qu'il est défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 90 000,00 €uros Hors taxes pour l'ensemble des lots et pour toute la durée de validité de celui-ci.

Et d'autre part que les prix indiqués ne peuvent pas être fermes et définitifs. Ils sont susceptibles de variations à la hausse ou à la baisse suivant les tendances du cours du marché.

(Décision n° 2021-0299)

▪ Auprès de la SAS E.S.I Midi Pyrénées – ZA des Vignalis – 14, Chemin de Vignalis – 31130 FLOURENS, une consultation pour la fourniture de terminaux informatiques (clients légers) pour le Secrétariat Général de la Commune de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 1 196,40 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0300)

▪ Auprès de HEMPIRE SCENE LOGIC, sise 51 rue Marcel Hénaux, 59000 LILLE, représentée par son Administratrice Madame Gaëlle LE BERRE, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour un concert du Collectif LOCO LIVE, qui a eu lieu Mercredi 29 Décembre 2021, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 2 110 €uros.

(Décision n° 2021-0301)

▪ Auprès de la SAS ANSAMBLE dont le siège social est situé – PIBS – Allée Gabriel LIPPMANN – 56000 VANNES, un marché pour la livraison et la fourniture de repas destinés aux enfants des écoles maternelles et élémentaires de la Commune de LIMOUX ainsi qu'au personnel enseignant, défini avec un seuil minimum de 6 000 repas/an et un seuil maximum de 30 000 repas/an.

Etant précisé d'une part, que ce marché est conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} Janvier 2022, renouvelable 2 fois 1 an dans la limite de 3 ans et/ou 214 000 €uros Hors Taxes.

Et d'autre part, que le prix du repas « enfant » et « adulte » est fixé à 3,15 €uros Hors Taxes.

Que le prix de repas « enfant » et « adulte » pour la Variante N° 1 relative à un repas par semaine issu de l'agriculture biologique, tout comme pour la Variante N° 2 relative à un repas par mois issu de l'agriculture biologique est aussi fixé à 3,15 €uros Hors Taxes.

Que le prix du repas froid en barquette individuelle (COVID 19) est fixé à 4,15 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0307)

▪ Auprès des opérateurs économiques titulaires de l'accord cadre, un marché ayant pour objet la fourniture de substrats de culture pour le service Espaces Verts de la Commune de LIMOUX et plus précisément sous la forme d'un accord cadre à commandes multi-attributaires, avec au maximum 3 opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

TITULAIRE 1 : SAS ECHO-VERT OCCITANIE – 2, Chemin de la Castagne – 11320 MONTMAUR ;

TITULAIRE 2 : SARL SOLGREEN – 324, Route de Puylobier – 13530 TRETTS ;

TITULAIRE 3 : PCEB – Z.I. La Bouriette – Rue AMPERE – 11000 CARCASSONNE.

Donnant lieu à des marchés subséquents de fourniture de substrats de culture (suspensions jardinières, plante à massif, terreau de repiquage, bisannuelles/primevères, etc..) pour le service Espaces Verts de la Commune de LIMOUX, définis sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 82 000 Litres par an et/ou de 13 333,00 €uros Hors Taxes par an.

Etant également précisé que cet accord-cadre est conclu pour une période allant de la date de notification jusqu'au 31 Décembre 2022, renouvelable 2 fois un an sans que sa durée totale ne dépasse 3 ans et/ou 40 000,00 € Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0001)

▪ Auprès des entreprises :

- LACOSTE SAS - 15, Allée de la Sarriette - ZA Saint Louis - 84250 LE THOR
- SARL L'ENTREPRISE ADAPTEE - 12, Rue Jacquard - Z.A. Le Bert - 38630 LES AVENIERES

un marché ayant pour objet la fourniture de matériels administratifs courants pour l'année 2022.

Désignation du lot	Montant Minimum et Maximum	Titulaire
- LOT N° 1 : Fournitures diverses	Minimum : 4 000 € Maximum : 16 000 €	LACOSTE SAS 15, Allée de la Sarriette ZA Saint Louis 84250 LE THOR
- LOT N° 2 : Enveloppes classiques	Minimum : 500 € Maximum : 2 000 €	Lot déclaré infructueux. Pas de candidat.
- LOT N° 3 : Fournitures diverses <i>Réservé aux entreprises adaptées</i>	Minimum : 500 € Maximum : 2 000 €	SARL L'ENTREPRISE ADAPTEE 12, Rue Jacquard Z.A. Le Bert 38630 LES AVENIERES

Pour la période allant de la date de notification de l'accord cadre mono-attributaire (1 seul titulaire par lot), à bons de commande, jusqu'au 31 Décembre 2022, non reconductible.

(Décision n° 2022-0002)

▪ Auprès d'Horizon.mp consultant – PEGUIN Michel – Domaine du Pinier – 11250 COUFFOULENS, un marché public ayant pour objet une prestation de service relative au suivi de l'animation du contrat de Ville de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 36 660,00 € nets de TVA se décomposant de la façon suivante :

- 12 000,00 € pris en charge par l'Etat ;
- 12 330,00 € incombant à la Communauté de Communes du Limouxin ;
- 12 330,00 € incombant à la Commune de LIMOUX.

Etant précisé que ce marché de prestation de service est conclu pour une période allant du 1^{er} Janvier 2022 jusqu'au 31 Décembre 2022 (12 mois), non renouvelable. (Décision n° 2022-0003)

▪ Auprès de la SASU OCCI-N'T – 6, Impasse Beau Rivage – 11300 CURNANEL, un accord-cadre mono attributaire, à commandes, assujetti d'une tranche ferme pour le nettoyage de Halles et d'une tranche optionnelle pour le nettoyage des autres bâtiments communaux.

Etant précisé que cet accord-cadre est défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 40 000,00 € Hors Taxes pour toute la durée de validité de ce dernier et qu'il est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 Décembre 2022, non reconductible.

(Décision n° 2022-0004)

▪ Auprès de INAPA France - 11, Rue de la Nacelle - 91814 CORBEIL-ESSONNES, un marché ayant pour objet la fourniture de papier pour l'année 2022.

Désignation	P.U. en Euros Hors Taxe	Titulaire
Ramette 500 feuilles A4 – 80 g - Blanc	2,62 €	<p style="text-align: center;">INAPA FRANCE 11, Rue de la Nacelle <u>91814 CORBEIL-ESSONNES</u></p>
Ramette 500 feuilles A4 – 80 g - Pastel de base	4,05 € 4,30 €	
Ramette 500 feuilles A4 – 80 g - Pastel et vive	5,10 € 2,05 €	
Ramette 500 feuilles A4 – 80 g - Intense	5,24 €	
Ramette 500 feuilles A5 – 80 g – Blanc	8,10 €	
Ramette 500 feuilles A3 – 80 g - Blanc	8,60 €	
Ramette 500 feuilles A3 – 80 g - Pastel de base	10,20 € 7,35 €	
Ramette 500 feuilles A3 – 80 g - Pastel et vive	14,70 € 4,40 €	
Ramette 500 feuilles A3 – 80 g – Intense		
Ramette 500 feuilles A4 – Couleur FLUO		
Ramette 500 feuilles A3 – Couleur FLUO	2,66 €	
Ramette 500 feuilles A4 – Blanc – 100gr		
<u>VARIANTE :</u>		
Ramette 500 feuilles A4 Blanc 80gr « Recyclé »		
Défini avec un total minimum de ramettes A4 et A3 80 gr Blanc et couleur de 1 836 ramettes et un total maximum de ramettes A4 et A3 80 gr Blanc et couleur de 5 508 ramettes		

Pour la période allant du 03 Janvier 2022 jusqu'au 31 Décembre 2022, non renouvelable.
(Décision n° 2022-0005)

▪ Auprès de la SARL LA PYRENEENNE DE NETTOYAGE – 595, Avenue de l'Industrie – 66000 PERPIGNAN, un marché pour l'entretien courant de la piscine municipale de la Commune de LIMOUX pour l'année 2022.

Etant précisé d'une part, que ce marché est conclu pour une période allant de la date de notification de ce dernier jusqu'au 31 Décembre 2022, non reconductible.

D'autre part, que cet accord-cadre mono-attributaire à bons de commande est défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 90 000,00 € HT pour toute la durée de validité de ce dernier et sera fonction des prix unitaires détaillés ci-après :

- Entretien courant complexe intérieur – Période du 03/01/2022 au 26/06/2022 puis du 29/08/2022 au 24/12/2022 - Tarif forfaitaire hebdomadaire : 516,34 € HT ;
- Entretien courant complexe intérieur – Période du 03/01/2022 au 26/06/2022 puis du 29/08/2022 au 24/12/2022 (lors des congés de l'agent technique de la Commune de LIMOUX) - Tarif forfaitaire hebdomadaire : 582,35 € HT ;
- Entretien courant complexe extérieur – Période du 27/06/2022 au 28/08/2022 - Tarif forfaitaire hebdomadaire : 259,32 € HT ;
- Entretien courant complexe extérieur – Période du 27/06/2022 au 28/08/2022 (lors des congés de l'agent technique de la Commune de LIMOUX) - Tarif forfaitaire hebdomadaire : 259,15 € HT ;
- Prestations diverses (en option) :

- Lavage bac tampon intérieur : Tarif forfaitaire à 37,50 € HT ;
- Lavage bac tampon extérieur : Tarif forfaitaire à 37,50 € HT ;
- 1 Heure de prestation de nettoyage/lavage au nettoyeur Haute Pression (eau chaude) : Cout horaire à 25,00 € HT ;
- 1 Heure de prestation de nettoyage/lavage au nettoyeur Haute Pression (eau froide) : Cout horaire à 25,00 € HT ;
- Passage du robot dans le grand bassin et le petit bassin le dimanche lors des compétitions : Prix forfaitaire à 39,62 € HT.

(Décision n° 2022-0007)

▪ Auprès l'Ensemble instrumental « Banda de Limos », représenté par son Président Monsieur Florian ROBLES, demeurant 52 Chemin de Lacanal 11300 LIMOUX, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle pour un concert qui a eu lieu le Jeudi 30 Décembre 2021, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 800,00 Euros.

(La présente décision annule et remplace la décision n° 11-206-2021-0288 en date du 29 Novembre 2021, reçue en Préfecture de l'Aude le 2 Décembre 2021.

(Décision n° 2022-0009)

▪ Auprès de la société ELECTRONIQUE VIDEO SERVICE – CRUZ Francis – Z.A d'Occitanie – 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture et l'installation d'un système de contrôle d'accès et d'asservissements d'éclairages pour le terrain multisports couvert de Saint Antoine, pour un montant s'élevant à la somme de 1 391,00 Euros.

(Décision n° 2022-0010)

▪ Auprès des entreprises :

- SPE Sud - 21, Rue de Ratacas - 11100 NARBONNE
- Nicolas Entretien SAS - 257, Rue Pierre Pascal Fauvelle - BP 82 073 - 66011 PERPIGNAN Cedex

un marché ayant pour objet la fourniture de produits d'entretien pour l'année 2022.

Désignation du lot	Montant Minimum et Maximum	Titulaire
- LOT N° 1 : Produits d'utilisation « industrielle » et d'entretien courant	Minimum : 4 000,00 € HT Maximum : 10 000,00 € HT	SPE Sud 21, Rue de Ratacas 11100 NARBONNE
- LOT N° 2 : Papiers et jetables divers	Minimum : 4 000,00 € HT Maximum : 10 000,00 € HT	Nicolas Entretien SAS 257, Rue Pierre Pascal Fauvelle BP 82 073 66011 PERPIGNAN Cedex
- LOT N° 3 : Brosserie et petits équipements	Minimum : 1 500,00 € HT Maximum : 5 000,00 € HT	SPE Sud 21, Rue de Ratacas 11100 NARBONNE

Pour la période allant de la date de notification de l'accord cadre jusqu'au 31 Décembre 2022, non renouvelable. (Décision n° 2022-0011)

▪ Auprès de la société BATEXPERT OCCITANIE – 20, Place Prax Paris – 82000 MONTAUBAN, une consultation pour une prestation de diagnostics plomb et amiante avant travaux pour la Piscine Municipale et l'école maternelle Jacques PREVERT dans le cadre du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux prévu sur l'année 2022 par la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 3 866,00 €uros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Diagnostic plomb et amiante avant travaux de la Piscine Municipale de LIMOUX pour 1 881,00 €uros Hors Taxes (le coût d'une analyse en Laboratoire M.E.T.A complémentaire étant fixé à 59,00 €uros Hors Taxes) ;
- Diagnostic plomb et amiante avant travaux de l'Ecole maternelle Jacques PREVERT de LIMOUX pour 1 985,00 €uros Hors Taxes (le coût d'une analyse en Laboratoire M.E.T.A complémentaire étant fixé à 55,00 €uros Hors Taxes)

(Décision n° 2022-0012)

▪ Auprès de la société APAVE CARCASSONNE BATIMENT – Immeuble JEDAC - Boulevard François Xavier FAFEUR – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour des missions de Contrôle Technique Bâtiment et de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour la Piscine Municipale et l'Ecole maternelle Jacques PREVERT dans le cadre du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux prévu sur l'année 2022 par la Commune de LIMOUX et pour un montant total s'élevant à la somme de 11 300,00 €uros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Mission de Contrôle Technique Bâtiment - Travaux à la Piscine Municipale de LIMOUX pour 3 950,00 €uros Hors Taxes ;
- Mission de Contrôle Technique Bâtiment - Travaux à l'Ecole maternelle Jacques PREVERT de LIMOUX pour 2 950,00 €uros Hors Taxes ;
- Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) - Travaux à la Piscine Municipale de LIMOUX pour 2 400,00 €uros Hors Taxes ;
- Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) - Travaux à l'Ecole maternelle Jacques PREVERT de LIMOUX pour 2 000,00 €uros Hors Taxes ;

(Décision n° 2022-0013)

▪ Auprès de la SARL « ASS. SALES » – 605, Rue Sébastien Vie, – 11000 CARCASSONNE une consultation pour la mise en place d'une adduction d'eau potable au Domaine de LAUX à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 9 690,06 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0016)

▪ Auprès de la société PROLIANS – BAURES ETS CARCASSONNE – Z.I. de l'Estagnol – Rue, Joachim ESTRADÉ – 11890 CARCASSONNE, une consultation pour la fourniture de détecteurs Co2 pour les écoles de la Commune de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 4 512,87 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0017)

▪ Auprès de l'EUSRL LIMOUX RUGBY LEAGUE dont le siège social est situé au Club House Stade de l'Aiguille – Avenue François Clamens à LIMOUX, un marché public sous la forme d'un marché à bons de commande de prestations de service pour la saison 2021-2022, conclu pour la somme forfaitaire de 10 000,00 €uros Hors Taxes à chaque commande soit un minimum pour le marché global de 10 000,00 €uros Hors Taxes et un maximum de 50 000,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0019)

▪ Auprès de la société NADIA SIGNALISATION – 1, Rue Denis Papin – BP 30736 – 49307 CHOLET CEDEX, une consultation pour la fourniture et la livraison de balises « Interdiction de stationner » pour la Police Municipale de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 630,20 € HT.

(Décision n° 2022-0020)

▪ Auprès de la SAS SECURIMED – 4, Rue de l'Artisanat – 59180 CAPPELLE LA GRANDE, une consultation pour la fourniture de matériels pédagogiques divers pour les différentes formations S.S.T (Sauveteur Secouriste du Travail) nécessaires et obligatoires pour les agents de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 3 323,70 € Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0021)

▪ Auprès de la société « EDITIONS EVENEMENTS & TENDANCES » – 13, Rue de Doaren Molac – 56610 ARRADON, une consultation pour la fourniture de « Le livre de notre Mariage » pour le service Etat Civil de la Commune de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 1 065,8 € Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0022)

▪ Auprès de l'entreprise JARDIFORT, 26, Rue Blériot, 11300 LIMOUX, un marché ayant pour objet la fourniture de végétaux.

Désignation du lot	Titulaire	Montant en € HT
- LOT N° 1 : Arbustes	JARDIFORT 26, Rue Blériot 11300 LIMOUX	Défini avec un total minimum pour l'ensemble des lots de 0,00 € HT / an et un total maximum pour l'ensemble des lots de 30 000,00 € HT / an
- LOT N° 2 : Arbres d'alignement		
- LOT N° 3 : Plantes jardins secs		

Le titulaire désigné propose également une remise de 20 % sur ses tarifs catalogues pour les végétaux ne figurant pas aux bordereaux des prix unitaires, résultant d'une demande ou d'un besoin imprévisible.

Le présent accord-cadre, mono-attributaire à commandes, est conclu pour une période allant de la date de notification de ce dernier jusqu'au 31 Décembre 2022, renouvelable 2 fois, sans que sa durée totale ne dépasse 3 ans.

(Décision n° 2022-0023)

▪ Auprès de la SASU HUGONOE SECURITE – PROEVENT 11 – 7, Rue des Rainettes – 11000 CARCASSONNE, un marché pour des prestations de gardiennage dans le cadre d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commandes défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 30 000,00 € Hors Taxes / an et pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 Décembre 2022, renouvelable 2 fois par période d'un an sans que sa durée totale ne puisse dépasser 3 ans et/ou 90 000,00 € Hors Taxes.

d'un marché ayant pour objet des prestations de gardiennage.

(Décision n° 2022-0024)

▪ Auprès de la SASU InDyEn (Ingénierie Dynamique Energétique) - Vincent WAESSEM - 11, Rue des Jasmins – 11300 LIMOUX, une consultation pour une mission d'Assistance Technique dans le cadre des installations chauffages, climatisations et ventilations des bâtiments communaux définie sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 25 000,00 €uros Hors Taxes pour toute la durée de validité de la consultation avec des honoraires se détaillant de la façon suivante :

- 85,00 €uros HT de l'heure pour l'ingénieur chargé de l'encadrement,
- 45,00 €uros HT pour les opérations de dessins, calcul éclairagisme,
- 65,00 €uros HT pour les calculs énergétiques.

Etant précisé que cette consultation est conclue pour une période allant de la date de notification de cette dernière jusqu'au 31 Décembre 2022, non renouvelable.

(Décision n° 2022-0027)

▪ Auprès de la société AUDIO SEPT – 510, Boulevard Gay Lussac – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour la fourniture et la livraison de décorations lumineuses pour le Service Culturel de la Commune de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 7 580,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0028)

▪ Auprès du cabinet AXIOME – Géomètre Expert – 1, Place du Presbytère – 11300 LIMOUX, une consultation pour une prestation de service relative à des élévations en « orthophotoplan » amont et aval du Pont Neuf à LIMOUX et pour un montant total s'élevant à la somme de 2 275,00 €uros H.T

(Décision n° 2022-0029)

▪ Auprès de la société APAVE CARCASSONNE BATIMENT – Immeuble JEDAC - Boulevard François Xavier FAFEUR – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour une mission « ETICS » (External Thermal Insulation Composite System) dans le cadre des futurs travaux d'entretien et de rénovation des façades de la piscine municipale couverte située Avenue Salvador Allende à LIMOUX et pour un montant pouvant se détailler en fonction de la reconnaissance de la façon suivante :

- 1^{er} Cas : Prestation de base (visite de reconnaissance du complexe) : 750,00 €uros Hors Taxes.
- 2^{ème} cas : Si défaut de type 1 ou 2 (visite de reconnaissance du complexe + vacation complémentaire pour réalisation des essais + examen selon annexe B1) : Montant forfaitaire fixé à 1 650,00 €uros Hors Taxes.
Etant précisé que le coût unitaire d'une analyse de la nature du liant est fixé en sus à 245,00 €uros Hors Taxes (Prix par revêtement de finition et par bâtiment).
- 3^{ème} cas : Si défaut de type 3 ou 4 (visite de reconnaissance du complexe + vacation complémentaire pour réalisation des essais + examen selon annexe B1 + examen selon annexe B2) : Montant forfaitaire fixé à 1 850,00 €uros Hors Taxes.
Etant précisé que le coût unitaire d'une analyse de la nature du liant est fixé en sus à 245,00 €uros Hors Taxes (Prix par revêtement de finition et par bâtiment) et que celui pour une analyse de la perméabilité du liant est fixé en sus à 265,00 €uros Hors Taxes (Prix par façade, par type de revêtement de finition et par bâtiment).

(Décision n° 2022-0055)

▪ Auprès de la SAS ELAN CITE – 12, Rue de la Garenne – Z.A.C. de la Pentecôte – 44700 ORVAULT, une consultation pour la fourniture d'un radar pédagogique mobile pour la Police Municipale de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 205,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0057)

▪ Auprès de la SAS ENTREPRISE CHAUVET TP – 21, Z.I Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX, le marché de travaux ayant pour objet le désamiantage et la déconstruction d'un îlot de bâtiments situé entre la Rue de l'Orme et le Rue Barberouge à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme 134 200,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0060)

▪ Auprès du Groupement BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS et BUREAU VERITAS SOLUTIONS, un marché pour les vérifications périodiques des installations et du matériel.

N° Partie	Libellé de la partie et désignations des vérifications	Montant total Forfait en €uros Hors Taxes	Titulaire
<p><u>Partie Ferme :</u></p> <p>Partie 1 : Vérification périodique des installations de gaz</p> <p>Partie 2 : Vérification périodique des installations électriques</p> <p>Partie 3 : Vérification périodique des équipements mécaniques</p> <p>Partie 4 : Vérification périodique des transports mécaniques</p> <p>Partie 5 : Vérification périodique du désenfumage</p> <p>Partie 6 : Vérifications règlementaires en exploitation d'un E.R.P</p> <p>Partie 7 : Vérification périodique des équipements sportifs</p>		<p>Défini sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 30 000 €uros HT / an</p>	<p>Groupement BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS et BUREAU VERITAS SOLUTIONS</p> <p><u>Mandataire :</u> BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS dont le siège social est situé 8, Cours du Triangle – 92800 PUTEAUX</p> <p><u>Etablissements :</u></p> <p>- Bureau VERITAS Exploitation - Agence de Narbonne - Immeuble le Capricorne - Avenue du Forum - ZI Croix Sud - 11100 NARBONNE</p> <p>- Bureau VERITAS Solutions SASU – 450, Rue Baden Powell – ZAC Blaise Pascal – Immeuble Optimum – 34000 MONTPELLIER (Pour les prestations tribunes)</p>
<p><u>Partie Conditionnelle :</u></p> <p>Vérification tribunes démontables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité 320 places : 300 € HT / la vérif. - Capacité 500 places : 330 € HT / la vérif. - Capacité 800 places : 380 € HT / la vérif. - Capacité 1000 places : 430 € HT / la vérif. <p>Installation électrique temporaire manifestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 à 3 coffrets prises : 50 € HT / la vérif. - 1 à 8 coffrets prises : 90 € HT / la vérif. - 1 à 12 coffrets prises : 130 € HT / la vérif. - 1 à 20 coffrets prises : 210 € HT / la vérif. <p>Tarif horaire forfaitaire pour vacation complémentaire : 58 € HT / Heure</p> <p>Vérification électrique initiale code du travail et règlement de sécurité ERP : 58 € HT / Heure</p> <p>Vérification réglementaire après travaux : 80 € HT / Heure</p>			

Etant précisé que ce marché est conclu pour une période allant de la date de notification de ce dernier jusqu'au 31 Décembre 2022, renouvelable 2 fois 1 an, sans que la durée totale ne dépasse 3 ans.

(Décision n° 2022-0061)

▪ Après de la SAS LIMOUX DISTRIBUTION – E. LECLERC LIMOUX - 1 Rue Georges Guynemer - 11300 LIMOUX, une consultation pour la fourniture d'un pc portable pour le service Animation Jeunesse de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 907,49 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0063)

▪ Après de la SAS JUELLE – 28, Rue Jean Mermoz – 11300 LIMOUX, une consultation pour l'évacuations des différents encombrants stockés aux Serres Municipales de LIMOUX lors des inondations de Janvier 2020, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 408,64 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0064)

▪ Après de la société AUDE EXPERTISE IMMOBILIERE – 67, Rue Buffon – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour une prestation de diagnostics plomb, amiante et termites avant la future démolition de la maison située 2, Rue Saint Louis à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 875,00 Euros Hors Taxes.

Etant également précisé que les coûts éventuels de prélèvements et d'analyses de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont détaillés de la façon suivante :

- Le Coût unitaire pour une analyse MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) est fixé à 50,00 Euros Hors Taxes ;
- Le Coût unitaire pour une analyse META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) est fixé à 50,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0065)

▪ Après de la SAS LOCACOEUR - 1175, Route de Langesse – 13100 LE THOLONET (Distributeur de la marque CARDIAC SCIENCE), une consultation pour la fourniture de Défibrillateurs Automatisés Externes (D.A.E) pour les établissements communaux classés en 5^{ème} catégorie, pour l'année 2022, pour un montant total s'élevant à la somme de 11 130,90 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0067)

▪ Après de l'ASSOCIATION COMPAGNIE ATROPOS, sise 24 Route de La Digne 11300 LIMOUX, représentée par sa Présidente Madame Nicole MARSOL, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion d'une pièce de théâtre qui a eu lieu le Jeudi 10 Mars 2022, au cinéma l'Elysée à LIMOUX, pour un montant de 1 450 Euros.

(Décision n° 2022-0068)

▪ Après la SARL HYDRO CONCEPT dont le siège social est situé Saint Jean Route Minervoise – 11000 CARCASSONNE, un marché ayant pour objet des prestations d'hydrocurages et d'inspections télévisuelles des réseaux communaux d'eaux pluviales sur le territoire de la Commune de LIMOUX pour l'année 2022 définies sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 90 000,00 Euros Hors Taxes.

Etant précisé dans un premier temps, que cet accord-cadre est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 Décembre 2022 et dans la limite de 90 000,00 Euros Hors Taxes, non renouvelable ;

Dans un second temps, que le sous-traitant déclaré est la SARL ACCES RESEAU – 38, Rue Gustave EIFFEL – 11110 COURSAN et que ce dernier, assumera, en fonction des besoins de la collectivité, toutes les prestations liées aux inspections télévisuelles du réseau d’eaux pluviales.

Ce sous-traitant pourra bénéficier d’un paiement direct ;

Et enfin dans un troisième et dernier temps que les prix applicables qui serviront de base dans l’élaboration des futurs bons de commande sont définis de la façon suivante :

- Hydrocurage préventif du réseau d'eaux pluviales – Forfait annuel 5 Jours : 3 800,00 Euros Hors Taxes ;
- Hydrocurage curatif du réseau d'eaux pluviales :
 - 1 jour : 800,00 Euros Hors Taxes ;
 - ½ journée : 480,00 Euros Hors Taxes ;
 - 1 heure : 125,00 Euros Hors Taxes ;
- Inspection télévisuelle du réseau (sous-traitant) : 1 350,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0069)

▪ Après des entreprises :

- SBX INFORMATIQUE - 30, Avenue Fabre d’Eglantine - 11300 LIMOUX
- SIGMA MEDITERRANEE - Rue Claude Chappe - 11000 CARCASSONNE
- COPY SUD - 21, Avenue Marcel Dassault - 31500 TOULOUSE

un marché ayant pour objet la fourniture de matériels informatiques et autres prestations diverses.

Désignation	Titulaire(s)	Montant / Seuils
<u>LOT N° 1 :</u> Fourniture de matériels informatiques et autres prestations diverses.	<u>Titulaire N° 1 :</u> SBX INFORMATIQUE 30, Avenue Fabre d’Eglantine 11300 LIMOUX <u>Titulaire N° 2 :</u> SIGMA MEDITERRANEE Rue Claude Chappe 11000 CARCASSONNE	Seuil minimum pour l'ensemble des lots : 0 Euro Seuil maximum pour l'ensemble des lots : 30 000,00 Euros HT / an.
<u>LOT N° 2 :</u> Fourniture d'imprimantes et autres prestations diverses.	<u>Titulaire N° 1 :</u> COPY SUD 21, Avenue Marcel Dassault 31500 TOULOUSE	

Le présent accord-cadre est conclu pour une période initiale qui démarre à compter de la notification de ce dernier jusqu'au 31 Décembre 2022.

Il pourra être ensuite reconduit 2 fois 1 an sans que la durée ne puisse excéder le 31 Décembre 2024 et/ou 90 000 € HT pour l’ensemble des lots et pour toute la durée de celui-ci.

(Décision n° 2022-0072)

▪ Auprès des entreprises :

- SAS S.A.C.M.A - ZA de Sautès - Rue de l'Industrie - 11800 TREBES
- SARL SOCIETE NOUVELLE DES ETS LABEUR - Rue Nicéphore Niepce - Z.I La Bouriette - 11000 CARCASSONNE
- SCOP ABADIE - 29, Avenue Oscar Rougé - 11300 LIMOUX
- ST GROUPE - Agence Languedoc Roussillon - ZAC Pioch Lyon - 34160 BOISSERON
- ROBERT S.A.S - 22, Rue de la Gare - 11250 POMAS

un marché de travaux ayant pour objet la rénovation énergétique du Gymnase Louis Trémesaygues de LIMOUX.

LOT - DESIGNATION	MONTANT Exprimés en euros HT	TITULAIRE
- LOT N° 1 : Désamiantage - couverture bac acier - panneaux translucides – serrurerie - menuiseries métalliques	267 001,37 €	SAS S.A.C.M.A ZA de Sautès Rue de l'Industrie 11800 TREBES
LOT N° 2 : Remplacement des menuiseries extérieures	22 500,00 €	SARL SOCIETE NOUVELLE DES ETS LABEUR Rue Nicéphore Niepce Z.I La Bouriette 11000 CARCASSONNE
LOT N° 3 : Isolation par l'extérieur - Peinture	99 669,00 €	SCOP ABADIE 29, Avenue Oscar Rougé 11300 LIMOUX
LOT N° 4 : Sol sportif	84 341,50 €	ST GROUPE Agence Languedoc Roussillon ZAC Pioch Lyon 34160 BOISSERON
LOT N° 5 : Electricité – Rénovation éclairage - Solution de base - Variante N° 2 : Plus-value N° 2 Luminaire type GYM LENS de chez SUNLUX Total global LOT N° 5 :	19 407,46 € 6 890,40 € 26 297,86 €	ROBERT S.A.S 22, Rue de la Gare 11250 POMAS
Total général :		<u>499 809,73 €</u>

▪ Auprès de la SARL FAIRWAYS – 100, Allée KEPLER – ZAC SALVAZA – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour l’entretien des terrains de sports de la Commune de LIMOUX pour l’année 2022, pour un montant total s’élevant à la somme de 23 569,00 € Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0076)

▪ Auprès de l’Association « Madrigal de la Cité », 1 Chemin du Garrau, 11290 ROULLENS, représentée par sa Présidente, Madame Caroline CLAUVELIN, un contrat de vente du droit d’exploitation d’un spectacle à l’occasion d’un concert qui aura lieu le Vendredi 7 Octobre 2022 à 21 h, à l’Auditorium du Musée du Piano, Eglise St Jacques à LIMOUX, pour un montant de 3 100 €uros.

(Décision n° 2022-0079)

▪ Auprès des POMPES FUNEBRES ESPERAZANNAISES – 26, Avenue Victor Hugo – 11260 ESPERAZA, une consultation pour la création d’un « Jardin Souvenir » au cimetière de Villeplane à LIMOUX, pour un montant total s’élevant à la somme de 2 935,52 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0080)

▪ Auprès de la MARBRERIE GENINATO – 36, Avenue de Chalabre – 11260 ESPERAZA, une consultation pour la fourniture et l’installation d’un nouveau columbarium au cimetière de Villeplane à LIMOUX, pour un montant total s’élevant à la somme de 4 375,00 €uros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0081)

➤ **J’ai décidé :**

▪ L’introduction d’un nouveau prix unitaire relatif à des prestations mensuelles de maintenance préventive, de nettoyage et de contrôle pour la nouvelle aire de jeux implantée au Parc du Pont de France à LIMOUX, dans le cadre du marché n° 21ST001 concernant la vérification et l’entretien des aires de jeux avec la SARL LOISIRS DIFFUSION – Z.A de Pic – 13, Rue Henri Fabre – 09100 PAMIERS et ce pour toute la durée de validité de ce dernier :

Descriptif	Unité	P.U en €uros H.T
- Maintenance préventive, nettoyage et contrôle de l’aire de jeux du Parc du Pont de France à LIMOUX	Passage mensuel	100,00 €uros

(Décision n° 2021-0294)

➤ **J’ai accepté :**

▪ La proposition de prestation de service établie par la SARL SNERHA AQUATECH dont le siège social est situé 640, Boulevard Henry Bouffet – Z.I Salvaza - 11000 CARCASSONNE, relative à une mission d’accompagnement sur l’entretien et la maintenance des bassins et jeux d’eau de la piscine municipale de LIMOUX, pour une redevance contractuelle forfaitaire s’élevant à la somme de 9 855,00 €uros Hors Taxes.

Etant précisé d’une part, que cette mission est conclue pour une durée de 12 (douze) mois, à compter du 1^{er} Janvier 2022 jusqu’au 31 Décembre 2022, non reconductible.

Et d’autre part, que la visite de routine supplémentaire en semaine est fixée à un montant forfaitaire unitaire de 180,00 €uros Hors Taxes.

Et que la visite de routine supplémentaire en week-end et jours fériés est fixée à un montant forfaitaire unitaire de 360,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2021-0295)

▪ La proposition financière établie par la SAS « Millesime Packaging » - Le Mas des Oliviers - Chemin de Peyrefiche - 11600 VILLEGLY, relative à des prestations de conceptions graphiques et autres pour les prochains numéros du journal d'information municipal « ENSEMBLE » qui seront édités durant l'année 2022 ainsi que pour les différentes lettres internes destinées aux agents communaux, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 15 000,00 Euros Hors Taxes, soit 1 250,00 Euros Hors Taxes par mois sur une période de 12 mois, non renouvelable.

(Décision n° 2022-0006)

▪ La proposition financière établie par la société GT ENSEIGNE – 53 bis, Avenue Franklin Roosevelt – 11000 CARCASSONNE, pour la fourniture et la pose d'adhésifs vitres pour une meilleure signalétique de l'infirmerie et du local d'analyse situés à la Piscine municipale de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 1 525,00 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2022-0008)

▪ La proposition financière établie par la SAS SOTRANASA – 35, Boulevard Saint Assisclé – 66000 PERPIGNAN, pour la fourniture et la pose d'une gaine rouge (Ø75) en vue d'une future amélioration de l'éclairage public pour la Place de Verdun à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 628,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0014)

▪ La proposition commerciale établie par le Bureau Veritas Exploitation – 450, Rue Baden Powell – Immeuble l'Optimum – 34000 MONTPELLIER, relative à une prestation de service ayant pour objet un contrat de Dossier Technique Amiante (D.T.A) pour certains bâtiments de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 3 823,00 Euros Hors Taxes.

Etant précisé dans un premier temps, que pour l'année 2022, le repérage amiante pour une mise à jour du DTA sera réalisé sur les bâtiments suivants :

- L'ancien Commissariat, la Bibliothèque, le Club House du Tennis, l'Espace Jean Jaurès, le Gymnase Louis Trémesaygues, l'Immeuble Rue du Palais, l'Inspection Académique, l'Hôtel de Ville, la Salle quartier Saint Antoine, les Serres Municipales, l'Ancien Tribunal, la Maison des Associations (Ancien EDF) et le Musée du Piano, soit 13 sites au total.

Puis dans un second temps, il semble essentiel de préciser qu'il conviendra d'ajouter au prix des interventions le prix des analyses en laboratoire des échantillons de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Le prix unitaire des analyses en laboratoires, en fonction du type d'analyse est fixé de la façon suivante :

- Analyse MOLP : 35,00 Euros Hors Taxes ;
- Analyse META : 35,00 Euros Hors Taxes ;
- Toute demande des résultats d'analyses laboratoires en urgence (48 heures), donnera lieu à une facturation supplémentaire de 30,00 Euros Hors Taxes par analyse.

(Décision n° 2022-0018)

▪ La proposition financière établie par la société CABRIE DEMENAGEMENT – Z.I La Devèze – Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX, pour le déménagement d'un piano crapaud d'environ 400 kg pour le Musée du Piano de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 1 024,00 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2022-0025)

▪ Le contrat établi par la S.A.S LOCALNOVA – 7, Rue Levat – 34000 MONTPELLIER, relatif à la mise à disposition d’outils budgétaires en mode hébergé (à savoir : LocalData, LocalBudget et LocalCom) répondant parfaitement aux attentes du service financier de la Commune de LIMOUX, pour un montant s’élevant à la somme révisable de 2 200,00 Euros Hors Taxes par an.

Etant également précisé que ce contrat de mise à disposition est conclu pour une durée déterminée de 4 périodes définies comme suit :

- Période 1 : de la date de signature jusqu’au 31 Décembre 2022 ;
- Période 2 : de la fin de la Période 1 jusqu’au 31 Décembre 2023 ;
- Période 3 : de la fin de la Période 2 jusqu’au 31 Décembre 2024 ;
- Période 4 : de la fin de la Période 3 jusqu’au 31 Décembre 2025.

(Décision n° 2022-0030)

▪ La proposition commerciale établie par la SAS INDELEC SUD-OUEST – 600, Rue Maison Rose – ZAC II de Mornant – 69440 MORNANT, relative à la remise en conformité de l’installation de protection contre la foudre installée à l’Eglise Saint Martin de LIMOUX, pour un montant total s’élevant à la somme de 6 860,00 Euros Hors Taxes.

Dans un premier temps, étant également précisé sur cette proposition commerciale qu’en raison des fluctuations importantes du coût des métaux dans la période actuelle, cette société se réserve la possibilité de réviser ses prix au moment de la confirmation de la commande par la collectivité, selon l’évolution du cours du cuivre GIRM.

Et dans un second temps, étant donné que la valeur ohmique de la prise de terre est supérieure à 10 ohms, il sera nécessaire de développer une plus grande quantité de conducteur, impliquant une offre complémentaire impossible à chiffrer concrètement tant que ces travaux de remise en conformité n’ont pas débuté.

(Décision n° 2022-0056)

▪ La proposition commerciale établie par l’Entreprise Jean LEFEBVRE Midi-Pyrénées – Etablissement RESCANIERES – 09500 ROUMENGOUX, relative à des travaux complémentaires imprévus et imprévisibles dans le cadre de l’aménagement d’un réseau pluvial situé Avenue Fabre d’Eglantine à LIMOUX, pour un montant total s’élevant à la somme de 13 807,98 Euros Hors Taxes.

La seconde proposition commerciale établie par l’Entreprise Jean LEFEBVRE Midi-Pyrénées – Etablissement RESCANIERES – 09500 ROUMENGOUX, relative à des travaux complémentaires imprévus et imprévisibles dans le cadre de l’aménagement d’un trottoir situé Avenue du Pont de France à LIMOUX, pour un montant total s’élevant à la somme de 12 996,40 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0058)

▪ La proposition financière établie par la société AVIPUR OCCITANIE – 1030, Chemin du Chasselas – 11400 CASTELNAUDARY, pour une campagne de capture de pigeons pour l’année 2022 sur le territoire de la Commune de LIMOUX (campagne de 33 passages), pour un montant total s’élevant à la somme de 9 900,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0066)

▪ La proposition technique et financière établie par le groupement SINOPIA / CITTANOVA dont le mandataire est la SARL SINOPIA – 74, Boulevard de la Prairie au Duc – 44200 NANTES, relative à une mission d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (A.M.O) pour la réalisation d’un plan de référence urbain pour la Commune de LIMOUX, pour un montant total s’élevant à la somme de 38 500,00 Euros Hors Taxes, se détaillant de la façon suivante :

- SARL SINOPIA pour la partie Urbanisme, architecture, paysage et programmation avec un montant de 32 137,50 € Hors Taxes,
- CITTANOVA pour la partie Urbanisme stratégique et environnemental avec un montant de 6 362,50 € Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0070)

▪ La proposition technique et financière établie par la société APAVE CARCASSONNE BATIMENT – Immeuble JEDAC - Boulevard François Xavier FAFEUR – 11000 CARCASSONNE, relative à une mission de Contrôle Technique Bâtiment dans le cadre de la création de salles de classe dans l’ancien bâtiment de la Police Nationale situé Place du Général Leclerc à LIMOUX et jouxtant l’école maternelle Jacques PREVERT, pour un montant total s’élevant à la somme de 2 800,00 € Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0071)

▪ La nouvelle convention de vérification périodique de l’installation de protection contre la foudre de l’Eglise Saint Martin de LIMOUX proposée par la SAS BCM FFOUDRE dont le siège social est situé 444, Rue Léo Lagrange – 59500 DOUAI.

Etant précisé dans un premier temps, que cette convention de vérification « SILVER » est établie pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} Janvier 2022, renouvelable pour la même durée sans pouvoir excéder 4 ans, sauf dénonciation par l’une des parties au moins deux mois avant l’expiration de chaque période.

Puis dans un second temps, que le montant forfaitaire de la vérification annuelle est fixé à la somme révisable de 319,00 € Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0074)

▪ La proposition commerciale établie par les ETS THERAULAZ dont le siège social est situé 23, Avenue des Pyrénées – 11300 LAURAGUEL, relative à la reprise d’un accès habitation pour les nouveaux bureaux de la société AXIOME, situés au 56, Avenue des Corbières à LIMOUX, pour un montant total s’élevant à la somme de 2 000,00 € Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0075)

▪ La proposition commerciale établie par l’Entreprise Jean LEFEBVRE Midi-Pyrénées – Etablissement RESCANIERES – 09500 ROUMENGOUX, relative à des travaux complémentaires imprévus et imprévisibles dans le cadre de l’aménagement d’un réseau pluvial situé Esplanade François MITTERRAND à LIMOUX, pour un montant total s’élevant à la somme de 4 669,69 € Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0077)

▪ La proposition d’honoraires établie par la SARL AURIOL+DELWARDE ARCHITECTURE – 1, Rue Joliot CURIE – 11150 BRAM relative à une mission de suivi et d’animation de « l’Opération façades » de la Commune de LIMOUX.

Etant précisé d’une part, que cette mission est conclue pour une période d’un an à compter de sa date de notification, renouvelable une fois un an et/ou dans la limite de 40 000,00 € Hors Taxes.

Et d’autre part, que cette consultation, à commandes est définie sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 40 000,00 € Hors Taxes (impossible de déterminer un montant exact, celui-ci fluctuant selon les demandes des administrés sur cette opération) et sera fonction des prix unitaires détaillés ci-après :

Libellé de la prestation	Unité	Prix unitaire en € HT
Suivi et animation de l'Opération Façade de la Ville - Pilotage technique, administratif et économique de l'opération	Forfait mensuel	350,00 €
Accompagnement et conseil des propriétaires d'immeubles <i>Pour un immeuble d'habitation :</i> - Rédaction de la fiche de préconisations de travaux à l'attention des propriétaires susceptibles de servir de base au dépôt de la déclaration préalable de travaux - Aide à la décision de réalisation de travaux - Assistance à l'élaboration du projet et du montage du dossier de demande de subvention - Réception des travaux et montage du dossier de demande de paiement <i>Pour des Linéaires commerciaux :</i> - Rédaction de la fiche de préconisation de travaux à l'attention des propriétaires susceptibles de servir de base au dépôt de la déclaration préalable de travaux et du cerfa de demande d'autorisation préalable pour l'installation d'une publicité, une enseigne ou une pré-enseigne d'auo. - Aide à la décision de réalisation de travaux - Assistance à l'élaboration du projet et du montage du dossier de demande de subvention - Réception des travaux et montage du dossier de demande de paiement	Dossier Dossier Dossier Dossier Dossier Dossier Dossier Dossier	450,00 € 150,00 € 150,00 € 150,00 € 450,00 € 150,00 € 150,00 € 150,00 €
Réunion - Animation des comités de suivi du dispositif – commission façades (préparation, ordre du jour, animation et compte-rendu)	Réunion	350,00 €
Option - Croquis	Dossier	150,00 €

(Décision n° 2022-0078)

- La proposition commerciale établie par la SASU Prodandpics studio by MSDRONES – 30, Rue Casimir Lacroux – 11300 LIMOUX, relative à la réalisation et le montage de vidéos promouvant et montrant l'ensemble des travaux effectués sur le territoire de la Commune de LIMOUX durant l'année 2021, pour un montant total s'élevant à la somme de 1 990,00 €uros Hors Taxes par an.
(Décision n° 2022-0082)

➤ **J'ai signé :**

- Un Avenant N° 1 relatif à une modification des conditions tarifaires avec le groupement conjoint SASU ASSURANCES PILLIOT / Compagnie d'Assurances V.H.V, dont le courtier mandataire est la SASU ASSURANCES PILLIOT – Rue de Witternesse – BP 40 002 – 62120 AIRE-SUR-LA-LYS CEDEX, titulaire du Lot N° 2 – Assurance Responsabilité civile et risques annexes de l'appel d'offres ouvert pour les prestations d'assurances pour les besoins de la Commune de LIMOUX.

Etant précisé dans un premier temps, que la cotisation annuelle est majorée de 10 % et que dans un second temps, cette nouvelle disposition prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2022.
(Décision n° 2021-0296)

- Une Convention-Partenaire avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Aude (L.V.D.11) situé Allée Raymond Courrière – 11000 CARCASSONNE relative à des analyses de recherches de légionnelles et de potabilité de l'eau de consommation pour les différents bâtiments de la Commune de LIMOUX.

Etant précisé d'une part, que cette Convention-Partenaire est définie sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 40 000,00 Euros Hors Taxes pour toute la durée de validité de celle-ci, sachant que le tarif pour un prélèvement légionnelles est fixé à 45,00 Euros Hors Taxes et celui pour un prélèvement potabilité à 40,00 Euros Hors Taxes.

Et d'autre part, que cette convention est passée pour une période d'un an à compter de la notification, reconductible 3 fois, par reconduction tacite de 1 an, pour une durée maximale de 4 ans.

Pendant cette période, toute modification significative fera l'objet d'un avenant et qu'au terme de ces 4 ans, cette convention pourra être renouvelée sur demande de la collectivité ou du laboratoire.
(Décision n° 2021-0306)

- Une proposition de convention de mise à disposition avec la société Linde Healthcare – Etablissement exploitant : Linde France S.A – 3, Avenue Ozanne – Z.I Limay-Porcheville -78440 PORCHEVILLE, pour des emballages médicaux spécifiques et adaptés (bouteilles Oxéane et Liv) pour la piscine municipale de LIMOUX et plus précisément afin de répondre aux obligations de son Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS).

Etant précisé d'une part, que cette convention de mise à disposition prendra effet le 01 Janvier 2022 et arrivera à échéance le 31 Décembre 2024, et qu'elle pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une durée identique sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec AR avec un préavis de 6 mois.

Et d'autre part, que le montant de cette mise à disposition s'élève à la somme de 971,00 Euros Hors Taxes pour une durée totale d'utilisation de 3 ans et que ce tarif ne tient pas compte du remplissage des bouteilles qui devra être réalisé soit auprès de Linde Healthcare soit auprès d'une pharmacie agréée et distributrice.

Le prix de cette convention en cas de reconduction sera alors indexé sur l'évolution du tarif général du titulaire à la date de ce renouvellement
(Décision n° 2022-0015)

- Un AVENANT N° 1 au marché de maintenance du progiciel « Salvia Financement » référencé sous le N° 637/0919/SF-REN-SILV avec la société SALVIA DEVELOPPEMENT dont le siège social est situé 45, Avenue Victor Hugo – 93534 AUBERVILLIERS Cedex, relatif à la fourniture d'une licence et à sa maintenance complémentaire pour l'Option « Dématérialisation des Actes Budgétaires », pour une redevance annuelle révisable s'élevant à la somme de 90,00 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0026)

- Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des travaux avec la SARL « ASS. SALES » – 605, Rue Sébastien Vie, – 11000 CARCASSONNE, titulaire de la consultation pour la mise en place d'une adduction d'eau potable au Domaine de LAUX à LIMOUX, pour un montant

total s'élevant à la somme de 848,56 €uros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'Avenant N° 1 de + 8,75 %.

(Décision n° 2022-0059)

- Une convention entre la Commune de LIMOUX et l'Association TDI FORMATION dont le siège social est situé 14, Rue Saint Simon – 11590 CUXAC D'AUDE, relative à la formation d'entraînement pour les agents de la Police Municipale de la Commune de LIMOUX au maniement d'armements de catégorie D2a.

Etant également précisé que ces formations d'entraînements s'effectueront dans une salle ou un gymnase communal approprié entre le 1^{er} Janvier 2022 et le 31 Décembre 2022 à raison de deux séances de trois heures par an et que le coût total de la séance est fixé à 180,00 €uros nets pour un nombre d'agents compris entre 1 et 6 maximum.

(Décision n° 2022-0062)

➤ **J'ai abrogé :**

- Le paragraphe II – STATIONNEMENT de l'Alinéa « a » à l'alinéa « e » concernant les redevances Terrasses de 1^{ère}- 2^{ème} et 3^{ème} Catégorie de la décision n° 11-206-2020-0192 en date du 8 Octobre 2020, reçue en Préfecture de l'Aude le 16 Octobre 2020, pour la période du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, dans le cadre du soutien de la municipalité au commerce local lié à la crise sanitaire que connaît actuellement le pays,

(Décision n° 2021-0297)

➤ **J'ai accordé à :**

- Monsieur et Madame SEDDIKI, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : carré Musulman - N° **4455**

(Décision n° 2022-0031)

- Monsieur KIEFFER Ali, une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré trentenaire côté mur de clôture - N° **4456**

(Décision n° 2022-0032)

- Madame BOURGUIGNON Hortense, une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré trentenaire côté mur de clôture - N° **4457**

(Décision n° 2022-0033)

- Monsieur RIVIERE Jacques pour le compte de M. RIVIERE André, une concession trentenaire renouvellement de la concession n° 3468 dans le cimetière Communal de Saint-Martin : Carré B - N° **4458**

(Décision n° 2022-0034)

- Madame MONTGAILLARD Zakia, une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré trentenaire côté mur de clôture - N° **4459**

(Décision n° 2022-0035)

- Monsieur FOLLET Gérard, une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré trentenaire côté mur de clôture - N° **4460**

(Décision n° 2022-0036)

- Monsieur CORCHIA Bruno, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Mur de clôture face à l'entrée - N° **4461**

(Décision n° 2022-0037)

- Monsieur et Madame RECAZENS Christian une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 18 concession 23 - N° **4462**
(Décision n° 2022-0038)

- Madame BORRAS Françoise et Monsieur PHILIPPE, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 13 concession 1 - N° **4463**
(Décision n° 2022-0039)

- Madame LA MARTINA Rosiere, une concession trentenaire renouvellement de la concession n° 2464, dans le cimetière Communal de Saint-Antoine : Carré D - N° **4464**
(Décision n° 2022-0040)

- Monsieur RANA Michel, une concession trentenaire renouvellement de la concession n° 3390, dans le cimetière Communal de Saint-Antoine : Carré D - N° **4465**
(Décision n° 2022-0041)

- Monsieur PERON Yves, une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Carré trentenaire côté mur de clôture - N° **4466**
(Décision n° 2022-0042)

- Madame Laurence VIDAL, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 13 concession 4 - N° **4467**
(Décision n° 2022-0043)

- Madame BORREIL Jany, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Mur de clôture face à l'entrée - N° **4468**
(Décision n° 2022-0044)

- Madame JAMMET Emmanuelle, Madame JAMMET Alexandrine, Monsieur JAMMET Benjamin, une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Villeplane : Columbarium - N° **4469**
(Décision n° 2022-0045)

- Monsieur et Madame CAUJOLLE André, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 13 concession 6 - N° **4470**
(Décision n° 2022-0046)

- Madame BOULBES Andrée, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Saint-Antoine : Carré C - N° **4471**
(Décision n° 2022-0047)

- Monsieur DEGLIESPOSTI Claude et Madame DEGLIESPOSTI Lydie, pour le compte de Monsieur DEGLIESPOSTI Paul, une concession trentenaire, renouvellement de la concession n° 3362, dans le cimetière Communal de Saint-Martin : Carré I - N° **4472**
(Décision n° 2022-0048)

- Monsieur et Madame BONNEL Lucien une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 13 concession 12 - N° **4473**.
(Décision n° 2022-0049)

- Madame LABESSEDE Anne-Marie une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : Allée 13 concession 8 - N° **4474**
(Décision n° 2022-0050)

- Monsieur RAMOS Charles une concession trentenaire dans le cimetière Communal de Saint-Martin : Carré J - N° 4475
(Décision n° 2022-0051)
- Monsieur LAPEYRE Alain, une concession trentenaire renouvellement de la concession n° 3417, dans le cimetière Communal de Saint-Martin : Carré B - N° 4476
(Décision n° 2022-0052)
- Madame BELLOUMI Amira, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : carré Musulman - N° 4477
(Décision n° 2022-0053)
- Madame EL MARJANI Sonia, une concession perpétuelle dans le cimetière Communal de Villeplane : carré Musulman - N° 4478
(Décision n° 2022-0054)

Arrivée de Madame Nathalie FIOROTTO-BRIAUT pendant la lecture des décisions, sa procuration à Madame Nadine BUORO tombe.

1. Désignation d'un nouveau représentant au Conseil d'Administration du Collège Joseph Delteil.

VOTE : POUR : 30 – ABSTENTION : 3

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

2. Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Maxime BOT –
Monsieur Alain LAPEYRE – Monsieur Pierre BAC

3. Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes Ville de LIMOUX

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Maxime BOT

4. Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes Communauté de Communes du Limouxin.

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Maxime BOT

5. Convention-cadre Commune de LIMOUX / Communauté de Communes du Limouxin / Commune de Couiza - « Petites villes de demain ».

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

6. Tableau des Emplois Communaux avec effet du 15 Mars 2022.

VOTE : A L'UNANIMITE : POUR : 33

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

7. Organisation du Temps de Travail.

VOTE : POUR : 30 – ABSTENTION : 3

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 Heures 30.

Fait en Mairie, LIMOUX le 14 MARS 2022

LE MAIRE,

Pierre DURAND